

**RÈGLEMENT**  
**DU CONCOURS AVEC PRIX**  
**« Salewa guess&win »**

**ENTREPRISE PROMOTIONNELLE**

Ce concours avec prix (ci-après dénommé « concours ») est organisé par :

**Oberalp AG-SPA** avec siège social sis Via Waltraud-Gebert-Deeg Str. 4 - Bolzano - N.I.F. et numéro de TVA 00122250210 (ci-après « Oberalp » ou le « Promote »).

**TPOLOGIE**

Concours de compétences.

**TERRITOIRE**

National italien.

**PÉRIODE PROMOTIONNELLE**

Il sera possible de prendre part au concours de 00h00mn01s du 13 mai 2019 à 10h00mn01s (a.m.) du 16 juin 2019 (ci-après la « Période promotionnelle »).

La remise des prix, par classement (ci-après le « Classement final »), sera effectuée au plus tard le 19 juillet 2019.

**FINALITÉ DU CONCOURS**

Par le biais du Concours, Oberalp entend promouvoir la connaissance de sa marque « Salewa » (qui distingue les produits destinés aux sports de montagne) et du site Web [www.salewa.com](http://www.salewa.com) (ci-après le « Site Salewa »).

L'achat d'un produit de marque Salewa n'est pas une condition requise pour participer au concours.

**CIBLES**

Utilisateurs du site Salewa âgés de plus de 18 ans.

**TERRITOIRE ET DROIT APPLICABLE**

Sachant que :

- a) la participation au concours peut se dérouler exclusivement via la page Web spéciale qui lui est dédiée et qui est accessible à partir du Site Salewa ;

- b) Oberalp, en tant que promoteur, est une société établie en Italie ;
- c) le Site Salewa ainsi que les systèmes de collecte et de gestion des participations au concours sont installés dans un centre de données implanté en Italie ;

ceci étant dit, le Concours se déroulera entièrement en Italie car c'est, dans ce contexte territorial, que la collecte des participations ainsi que toutes les procédures pour l'attribution des prix promis auront lieu par liste de classement.

Par conséquent, le droit applicable est exclusivement celui italien.

## **PRIX À LA CLÉ**

Par le biais du classement final, seront décernés :

à la 1<sup>ère</sup> place : un prix à choisir entre :

- a) un séjour d'une nuit (chambre simple ou double à usage de chambre simple) dans un hôtel situé à Sulden (Trentin-Haut-Adige), dans une catégorie non inférieure à 3 étoiles, petit-déjeuner et déjeuner compris, ainsi qu'une activité sur place consistant en une excursion en parapente (en tandem avec un instructeur qualifié), d'une valeur totale de 450 € (TTC) et le « Séjour » défini dans son ensemble ci-dessous. Le prix consiste donc exclusivement dans le Séjour (avec repas et excursion indiqués ci-dessus) ; par conséquent, le déplacement pour se rendre sur le lieu du Séjour (Sulden) et tout ce qui n'est pas expressément indiqué ici ne font pas partie du prix et sont censés être pris en charge par le ou la gagnant-e ;

ou

- b) des produits de la marque Salewa (ci-après dénommés « Kit produit Salewa ») d'une valeur totale de 450 € (TTC) et consistant en un t-shirt Salewa (40 €), un sweat-shirt Salewa (100 €), un pantalon Salewa (80 €), une paire de chaussures de randonnée Speed Hiking Salewa (170 €), une casquette Salewa Speed Cap (50 €) et un bandeau Salewa (10 €).

À la 2<sup>ème</sup> place : un prix consistant en un sac à dos Salewa Ultra Train X-Alps 18L, d'une valeur de 100 € pour le public (TTC)

À la 3<sup>ème</sup> place : un prix consistant en un t-shirt Salewa X-Alps Direlease®, version homme ou femme selon le sexe du gagnant, d'une valeur de 40 € (TTC) au public.

## **VALEUR DES PRIX**

590 € (TTC).

## **PUBLICITÉ DU CONCOURS, MODE DE PARTICIPATION ET REMISE DES PRIX**

Au cours de la période promotionnelle, le concours sera annoncé sur le Site Salewa, à partir duquel l'accès au formulaire de participation en ligne (ci-après le « Formulaire de participation ») sera rendu possible :

1. indiquez votre pronostic concernant l'athlète sponsorisé par Salewa - parmi les 5 inscrits à la compétition internationale de parapente officiellement appelée « Redbull XAlps 2019 » dont la marque Salewa est un sponsor (départ de Salzbourg le 16 juin 2019, treize étapes intermédiaires et arrivée à la Principauté de Monaco) - qui obtiendra la meilleure place au classement ;
2. indiquez votre pronostic sur le temps total (exprimé en jours, heures, minutes et secondes) mis par l'athlète Salewa sélectionné (de la manière décrite au point 1) pour compléter l'intégralité du parcours Redbull XAlps 2019 (ci-après le « Temps total indiqué ») ;
3. confirmez avoir pris connaissance de ce règlement ;
4. fournissez vos données personnelles, à savoir votre nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone, pays de résidence (ci-après les « Données »).

Tous ceux et celles qui remplissent et envoient le formulaire de participation pendant la période promotionnelle sont ci-après dénommés « Utilisateurs enregistrés ».

En ce qui concerne la participation, les éléments suivants sont mis en évidence :

- chaque participant aura le droit de remplir le formulaire de participation une seule fois ; les données « nom » + « nom de famille » + « date de naissance » seront considérées comme uniques l'adresse e-mail entrée ne pourra plus être associée par la suite à la demande de participation d'autres personnes ;
- les données saisies dans le formulaire d'inscription doivent être véridiques et exactes ;
- à condition que l'adresse électronique de l'Utilisateur enregistré soit utilisée à la fois pour indiquer le gain éventuel d'un prix et pour toutes les communications en résultant, chaque participant au concours sera responsable de la saisie correcte de ces données lors de l'établissement du formulaire de participation ;
- afin de pouvoir recevoir le prix remporté, l'adresse e-mail susmentionnée doit par conséquent être reconductible à une boîte de messagerie opérationnelle et gérée par l'Utilisateur enregistré (c'est-à-dire, accessible et dont la réception de nouveaux messages n'est pas bloquée) ;
- les Données seront traitées - conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et au décret législatif italien n°196 du 30 juin 2003 (tel qu'intégré et modifié par le décret législatif n° 101 du 10 août 2018) - dans les principales finalités liées à la gestion du concours et, pour ce traitement

par le Promoteur, pour ce qui est des obligations légales et contractuelles, il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement des personnes intéressées ;

- l'éventuel non-octroi d'autres consentements, tant facultatifs que spécifiques, aux traitements ayant des finalités promotionnelles et de marketing n'empêchera pas la participation au concours ;
- en participant au concours, il est également reconnu que le fait d'indiquer des données (y compris le numéro de téléphone et l'adresse e-mail) de tiers, autres que des participantes, même s'ils ne sont pas reductibles à une personne existante, entraînera la déchéance des droits découlant de la participation au concours, y compris du prix éventuellement remporté ; de plus, si les données fournies sont reductibles à une personne identifiable et autre que le/la participant-e même, ce dernier, avec la saisie de ces données, devra dédommager aux plus larges termes possibles le Promoteur en cas de litige, réclamation, demande d'indemnisation éventuellement avancée par ce tiers, suite à la réception de communications non sollicitées.

Après la conclusion du concours Redbull XAlps 2019, nous :

- A. sélectionnerons, dans la base de données des participations, d'abord tous les Utilisateurs enregistrés qui ont indiqué l'athlète Salewa qui a décroché la meilleure place au terme du Red Bull XAlps 2019 (excluant donc ceux qui auront indiqué l'un des 4 autres athlètes à une autre place) ;
- B. listerons les Utilisateurs enregistrés mentionnés à la lettre A par ordre décroissant, en fonction de la différence mineure (écart, par excès ou par défaut) entre le Temps total indiqué et celui effectivement mis par l'athlète Salewa lors de la compétition Redbull XAlps 2019.

Au plus tard le 19 juillet 2019, en présence d'un agent (responsable de la protection des consommateurs et de la confiance du public auprès de la chambre de commerce locale) et en mettant à sa disposition la liste mentionnée à la lettre B ci-dessus, la remise des prix promis aura lieu de la manière suivante :

les Utilisateurs enregistrés, présents dans les trois premières positions du Classement final, recevront les prix respectivement attribués en fonction de leur place ; les Utilisateurs enregistrés, classés de la quatrième à la dixième place, constitueront la liste d'attente.

En cas d'égalités aux places dans le Classement donnant droit à un prix, les Utilisateurs seront départagés par la date d'envoi du Formulaire de participation, à savoir celle plus ancienne. En effet, car plus le début de la compétition Redbull XAlps 2019 est proche, plus il est possible de disposer d'informations décisives (à titre d'exemples mais non limitatifs : la forme physique d'un athlète Salewa donné, la météo ou la carte des vents à partir desquels il est possible de déduire les conditions préférées - ou non - d'un athlète donné, les activités préalables à la compétition réalisées pendant le prologue, etc.) utiles pour exprimer son propre

pronostic.

## **COMMUNICATION DES PRIX REMPORTÉS ET REMISE DES PRIX**

La procédure de contact décrite ci-dessous sera effectuée après l'attribution des prix.

La communication sera envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées lors du remplissage du Formulaire de participation.

En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> classé, celui-ci devra répondre à la communication susmentionnée dans un délai de 10 jours et toujours par e-mail, afin de confirmer quel lot choisi parmi les deux options disponibles.

Si le ou la gagnant-e choisit le séjour, d'autres contacts suivront afin de rendre le prix disponible, en en convenant de la date d'utilisation avec le ou la gagnant-e (à l'exception de la semaine du 15 août) mais avant le 31 octobre 2019.

Si le ou la gagnant-e opte pour le kit de produits Salewa, il/elle devra indiquer sa taille, sa pointure de chaussure et l'adresse à laquelle les produits doivent être envoyés dans les 180 jours suivant la date d'attribution du prix.

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> ou le 3<sup>ème</sup> classé, celui-ci devra répondre dans un délai de 10 jours et toujours par courrier électronique en indiquant l'adresse à laquelle le lot gagné devra être envoyé dans un délai de 180 jours à compter de la date d'attribution.

Si aucune réponse n'est reçue dans les 10 jours suivant la communication du prix remporté (la date d'envoi du courrier électronique faisant foi), le droit au prix remporté sera perdu et la personne suivante dans le classement sera contactée, selon la même procédure déjà décrite ci-dessus.

## **ACCÈS AU RÈGLEMENT**

Ce règlement sera publié sur le Site Salewa.

## **RENONCIATION À LA RETENUE À LA SOURCE**

Oberalp déclare renoncer à son droit de réclamer la retenue à la source prévue à l'article 30 aux termes du Décret du Président de la République italienne n°600 sur 29/9/73 en faveur des gagnantes.

## **NOTES FINALES**

- Les prix promis, s'ils ne sont ni réclamés ni attribués, seront offerts à :  
Caritas Italiana - Organisation non gouvernementale (ONG) inscrite au registre des organisations sans

but lucratif - Via Aurelia 796 - 00165 Rome - N.I.F. 80102590587.

- À titre de garantie des prix promis, un cautionnement sous forme de garantie bancaire a été émis en faveur du Ministère italien du Développement économique.
- Oberalp décline toute responsabilité quant à l'envoi de communications concernant le gain d'un lot qui n'a pas été reçu par son destinataire au cas où sa boîte de messagerie ne serait pas activée pour recevoir de nouveaux messages, l'adresse fournie résulterait inexistante ou non joignable pour des raisons imputables au fournisseur du service de messagerie utilisé par le destinataire de la communication susmentionnée ou si le message finit dans le dossier des courriers indésirables.
- Oberalp a le droit d'empêcher, dans un but protection de tous les participants, d'accéder au Concours à une personne qui tenterait de contourner ou de violer le système informatique de gestion et de contrôle des participations, en plus de se réserver le droit d'informer de ces tentatives les autorités compétentes en la matière.
- Oberalp ne pourra être tenu pour responsable en cas d'impossibilité d'accéder au Site Salewa pour des raisons imputables au dispositif (ordinateur de bureau ou mobile) utilisé par le ou la participant-e potentiel, au logiciel installé sur le dispositif, au fournisseur de services Internet, à un cas de force majeure ou imputable à des tiers.